



Cliquez ici pour adhérer en ligne



Téléchargez le bulletin d'adhésion et diffusez le ici

2017-2018 - Lettre du SNUipp-FSU n°57

Sommaire : Grève, Action BD circos, permutations, INEAT/EXEAT, classe exceptionnelle, Hors classe, Mouvement, réunions syndicales, circulaire IA, agenda, retraite



Grève Fonction publique le JEUDI 22 mars !

Toutes et tous mobilisé(e)s !

Manifestation 10h Jardins Albert Ier à NICE

Les annonces du gouvernement dévoilant ses projets de réforme de la Fonction publique

ont fait prendre de nouvelles dimensions à la journée de grève fonction publique du 22 mars. A la question salariale, qui reste vive, s'ajoutent plan de départs volontaires, « assouplissement » du statut, rémunération au mérite... le tout sur fond de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat et volonté à travers CAP 2022, avec l'alibi de moderniser, d'engager externalisation et privatisation d'une partie des missions du service public.

Les enjeux sont donc lourds pour la Fonction publique et les services publics.

Dans le 1^{er} degré, dans la suite des mobilisations autour de la carte scolaire, nous sommes directement concernés par les revendications qui seront portées le 22 : la reconnaissance professionnelle, le développement de la contractualisation, l'implication dans les instances représentatives, la proximité, l'emploi et les conditions de travail.

Mobilisation unitaire le 22 mars, sept fédérations de la Fonction publique appellent les agents à se mettre en grève.

Le SNUipp-FSU détaille toutes les raisons pour les enseignantes et enseignants des écoles de ne pas manquer ce rendez-vous. [C'est ici](#)

[Indiquez nous le chiffre de grévistes dans votre école](#)

[4 pages SNUipp-FSU pour mobiliser](#)

[Lire le Tract FSU](#)

[Modèle d'intention de faire grève ici](#)

[Lettre aux parents à distribuer](#)



BD Circos de NICE

Le SNUipp-FSU appelle les BD circos de NICE et tous les collègues qui se sentent concernés à l'action !

Rassemblement devant le Rectorat [MERCREDI 21 Mars à 8h30](#)

Ce jour là se tient la CAPD où le SNUipp-FSU a mis en question diverse la question de la gestion des remplacements et de la réorganisation du travail des secrétaires de circos. Une audience auprès de l'IA est demandée. Nous travaillons aussi à une unité d'action avec les secrétaires et le Snasub-Fsu (syndicat des personnels administratifs)

Il n'est en effet pas acceptable que le protocole, à nouveau publié ce jour dans la Lettre N°101 de l'IA, soit en totale contradiction avec la réorganisation du travail des secrétaires prévue par l'IA.

Il est en effet prévu

- 3 postes de secrétariat, chacun chargé de deux circonscriptions
- 1 poste de secrétariat chargé d'une circonscription et de la formation REP+
- 2 postes dédiés au remplacement

Ce qui concrètement remet en cause la gestion des BD circons de Nice par chaque secrétaire.

LIRE le courrier adressé par la FSU au Recteur et à l'IA la veille des vacances [ICI](#)

Le SNUipp-FSU intervient également [demain](#), devant le Recteur, lors du CTA.



Changer de département

Résultats définitifs !

la méthode de travail du Ministère consistant à informer les personnels avant toute vérification par les élu-es du personnel n'est pas acceptable. Nous sommes [aujourd'hui](#) sollicités par les collègues qui ne seront finalement pas muté-es contrairement à ce que leur avait écrit le MEN. Tout au long de cet épisode, nous avons fait valoir l'équité et la transparence.

Fin du feuilleton des « permutés », avec des résultats qui restent globalement décevants. Les élus du SNUipp-FSU sont mobilisés pour informer les personnels aussi complètement que possible.

Les nouveaux résultats des mutations nationales, suite à la [rectification par le ministère des erreurs de barèmes](#), sont parus. Ils restent globalement décevants et confirment une nouvelle baisse par rapport à l'an passé avec 23,71 % de satisfaction (23,93% en 2017) et 48,13% au titre du rapprochement de conjoint (48,96 l'an passé). Seul le taux de satisfaction des personnels bénéficiant des 800 points « handicap » progresse à 99,71%. Un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants vont donc se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales.

[Lire la suite](#)

Les statistiques par département [ici](#)

35 départs du 06 et 45 entrées (40 départs l'an dernier et 57 entrées). 2 changements par rapport aux premiers résultats. [LIRE ICI](#)



Pour celles et ceux qui n'ont malheureusement pas obtenu satisfaction, désormais possibilité de faire une demande d'ineat/exeat ou pour d'autres collègues qui souhaiteraient demander un changement de département

Sachant que ce mouvement complémentaire s'adresse prioritairement aux enseignants qui n'ont pas obtenu satisfaction aux permutations informatisées et aux enseignants dont la mutation du conjoint a été connue après le 30/01/2018 et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint.

Les conseils, les modalités, la circulaire de l'IA [LIRE ICI](#)

**Demandes avant le 11 MAI 2018 -
COPIES au SNUipp-FSU pour suivi
N'hésitez pas pour toute question**

**Tableau avancement
Classe exceptionnelle**

Dotations "classe exceptionnelle" connues pour le 1/9/2017 !

Vivier 1 : 73 pour les AM et 71 pour le Var (total académique 144)

Vivier 2 : 20 pour les AM et 11 pour le Var (total académique 31)

CAPD certainement en mars.

Continuez à nous envoyer vos dossiers de candidature.

Une deuxième campagne "classe exceptionnelle" aura lieu à partir d'avril pour une intégration au 1/9/2018



Avancement à la Hors classe des PE au 01/09/2018

La note de service n°2018-025 du 19,02,18 relative à l'avancement à la HC des PE au titre de l'année 2018 a été publiée au BO n°8 du 22 février 2018.

Les modalités d'accès à la hors classe évoluent en raison de la mise en place de PPCR et du principe d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide.

Cette note de service abroge la NS n°2017-028 du 20 février 2017.

Cette année est une année transitoire.

Les CAPD devront se tenir impérativement avant le 31 mai 2018 pour un accès à la Hors classe au 1er septembre 2018.

Le ratio de promu-es/promouvables n'est pas encore arrêté, il sera communiqué aux recteurs au printemps prochain, qui devront procéder à la répartition du contingent entre les différents départements.

Lire la suite

Fiche syndicale de suivi à nous renvoyer par mail [ICI](#)



Serveur Iprof mouvement ouverture entre le 16 mars et le 29 mars

Le SNUipp-Fsu vous renseigne, vous informe, vous conseille, vous défend dans un souci d'équité et de transparence.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions. Le SNUipp-FSU 06, c'est 7 élu-es sur 10 à la CAPD.

Un bulletin spécial mouvement a été finalisé et adressé à tous les syndiqué-es et aux écoles.



MOUVEMENT 2018

TOUTES LES AIDES

Toutes nos aides et tous nos conseils [ICI](#)

La circulaire de l'IA est pour l'instant parue [Ici](#)

Les documents annexes du mouvement 2018 seront publiés prochainement sur le site Esterel de la DSDEN.

ATTENTION pour les collègues à titre provisoire ou sans poste: **3 vœux géographiques obligatoires** [Lire ICI](#)



POSTES BLOQUES pour accueillir les PFSE: **59 postes** [ICI](#)

Calendrier prévu

- **16 au 29 mars** : Ouverture du serveur Iprof pour le mouvement à TD POSTES BLOQUES pour accueillir les PFSE
- **6 avril** : envoi des accusés de réception Mouvement dans les boîtes Iprof des collègues - **DOUBLES au SNUipp !**
- **Dès le 8 avril et au plus tard le 13 avril**, je renvoie l'accusé de réception à l'IA + fiche de bonifications, si erreur. **COPIE au SNUipp dans tous les cas.**
- **A partir du 16 avril** : groupes de travail mouvement (vérification des barèmes ; des postes ; étude des priorités médicales)

- **Lundi 15 mai** : Capd du mouvement à TD.
- **A partir du 21 juin**: groupes de travail mouvent à titre provisoire

- **3 Juillet**: CAPD du TP



INFOS mouvement

- Pour les collègues non spécialisés mais intéressés par l'enseignement spécialisé, deux moyens pour demander un poste spécialisé

* le demander dès le TD sur Iprof mais nomination pour un an à titre provisoire (et perte du TD actuel si le collègue en a un);

* **Ou** faire une demande de délégation dans l'enseignement spécialisé après les résultats du mouvement à TD (Capd prévue le 15 mai)

A faire du 16 mai au 1er Juin 2018 - Cela concerne les collègues à TD et qui souhaitent demander, pour un an, une délégation sur un poste spécialisé en fonction des postes vacants après les résultats du mouvement à TD. **Annexe ICI**

COPIE au SNUipp-Fsu pour suivi lors des groupes de travail qui étudieront ce genre de demande.

Si la demande est acceptée, le collègue est nommé pour un an tout en gardant son TD, retrouvé à la rentrée 2019.

- POSTES de REMPLACANTS

2 types de postes : les Brigades départementales gérés par l'IA et les BD circons rattachés et gérés dans les circons

Pour les BD circons : 3 zones infra départementales créées pour la rentrée 2018

Lire **ICI**



LISTE de postes vacants.

Le SNUipp-FSU a constitué une liste de postes vacants dans la perspective du mouvement 2018. Cette liste n'est pas exhaustive et nous la complétons au fur et à mesure des informations. Ce travail de fourmi a demandé un énorme investissement des militants du SNUipp-FSU. Malgré tout il peut y avoir des oublis ou des erreurs. N'hésitez pas à nous contacter.

Les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rappellent cependant que tout poste est susceptible d'être vacant.

Nous conseillons à chacun(e) de demander tous les postes qui les intéressent, vacants ou non.

Ils sont ici (actualisés au 14 mars)



Samedi 17 mars 8h30 – 11h30 : Nice Ecole La Digue des Français mixte 2 - Réunions Spéciale Mouvement PFSE et débuts de carrière

Permanences au siège du SNUipp-FSU tous les jours pendant la période du mouvement.

Permanence spéciale aussi le Samedi 24 mars au matin



CIRCULAIRE IA

Programme Jules Verne

[LIRE ICI](#)



2ème série des demi journées INFOS Syndicales du SNUipp-FSU (du 17 Mars au 7 avril)

Venez nombreux ! Les sujets de discussion ne manquent pas !

- OUVERTES à TOUTES et à TOUS

Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !

Cela commence dès ce Samedi !

Samedi 17 mars: Carros et spécial mouvement PFSE

Mercredi 21 mars: NICE Ariane Prévert et NICE St Isidore

Vendredi 23 mars: ASH + Menton

Toutes les dates, lieux et modalités [ici](#)



AGENDA provisoire

MARS

14 mars : ctsd 2° degré

15 mars: MANIF et action retraité-es (10 h Place Garibaldi Nice)

17 mars au 7 avril: réunions Infos syndicales SNUipp-Fsu

21 mars : CAPD: refus disponibilités, Départs Cappei, Ddeass, LA PE, Postes adaptés ...

21 mars: Action BD circos (8h30 devant le Rectorat)

22 mars : grève Fonction Publique. Rendez vous 10 heures Jardins Albert Ier à NICE

Samedi 24 mars: le SNUipp-FSU exceptionnellement ouvert le matin pour le mouvement.

16 au 29 mars : MOUVEMENT à Titre définitif: OUVERTURE du serveur Iprof.

PERMANENCES Mouvement tous les jours durant toute la durée du serveur

AVRIL

A compter du 6 avril: accusés de réception du mouvement dans les boîtes prof. Retour à l'IA pour le 13 avril maximum si erreur. DOUBLES au SNUipp-Fsu dans tous les cas.

A compter du 16 avril: groupes de travail Mouvement (vérification des accusés de réception, priorités médicales ...)

Vendredi 13 avril : groupe de travail à l'IA sur les congés de formation professionnelle

MAI

12 mai: date limite pour les demandes d'ineat/exeat

15 mai: CAPD du mouvement à TD + temps partiels, congés de formation professionnelle...



SNUipp - FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs

et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : [04 92 00 02 00](tel:0492000200) -

Fax : [04 93 35 75 52](tel:0493357552)

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :

http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos